

COMMUNE DE SARRALTROFF
(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 AVRIL 2024**

- Affiché le 19 AVRIL 2024 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF
le LUNDI 15 AVRIL 2024 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier,
Schwartzemberger Alain, Noblé Sébastien,
Dannenberger Clément, Roche Jean-François,
Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Parrenin Christophe, Bailly Vincent, Albert Frédéric,
Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -,
DATE DE LA CONVOCATION : 05/04/2024
SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve
PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal du projet d'achat d'un appareil « Lave-Verres » à installer au bar de la Salle des Fêtes, en complément du lave-vaisselle présent dans la cuisine de la salle. Le tarif validé par devis de la Société CHR ALSACE de Souffelweyersheim – Mundolsheim s'élève à la somme de 1920.56 € TTC.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-03 / 008
Comptes de Gestion - année 2023

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les 3 comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2023 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-03 / 009
Compte Administratif COMMUNE - année 2023

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2023	REALISE 2023	RESULTAT 2023
Investissement	Dépenses	1 134 457,63 €	898 365,61 €	DEFICIT
	Recettes	1 134 457,63 €	841 514,33 €	- 56 851,28 €
Fonctionnement	Dépenses	691 726,63 €	538 871,32 €	EXCEDENT
	Recettes	691 726,63 €	647 586,65 €	108 715,33 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	51 864,05 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2023	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	115 300,26 €	- €	- 56 851,28 €	- €	58 448,98 €
Fonctionnement	241 250,37 €	177 099,74 €	108 715,33 €	- €	172 865,96 €
TOTAL	356 550,63 €	177 099,74 €	51 864,05 €	- €	231 314,94 €

N° 2024-03 / 010

Compte Administratif BOIS ET FORETS - année 2023

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2023	REALISE 2023	RESULTAT 2023
Investissement	Dépenses	34 642,25 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	34 642,25 €	12 642,25 €	12 642,25 €
Fonctionnement	Dépenses	62 719,48 €	5 376,06 €	EXCEDENT
	Recettes	62 719,48 €	6 607,04 €	1 230,98 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	13 873,23 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2023	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 12 642,25 €	- €	12 642,25 €	- €	- €
Fonctionnement	66 361,73 €	12 642,25 €	1 230,98 €	- €	54 950,46 €
TOTAL	53 719,48 €	12 642,25 €	13 873,23 €	- €	54 950,46 €

N° 2024-03 / 011

Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2023

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2023	REALISE 2023	RESULTAT 2023
Investissement	Dépenses	177 567,62 €	54 429,41 €	EXCEDENT
	Recettes	177 567,62 €	54 429,41 €	- €
Fonctionnement	Dépenses	246 285,22 €	54 429,41 €	EXCEDENT
	Recettes	246 285,22 €	54 429,41 €	- €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2023	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 54 429,41 €	- €	- €	- €	- 54 429,41 €
Fonctionnement	123 138,21 €	- €	- €	- €	123 138,21 €
TOTAL	68 708,80 €	- €	- €	- €	68 708,80 €

N° 2024-03 / 012

Affectation du résultat 2023 - COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2023, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : 115 300,26 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 241 250,37 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 56 851,28 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 108 715,33 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	172 865,96 €

N° 2024-03 / 013
Affectation du résultat 2023 - BOIS ET FORET

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2023, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 12 642,25 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	66 361,73 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	12 642,25 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	1 230,98 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	- €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	54 950,46 €

N° 2024-03 / 014
Affectation du résultat 2023 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2023, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 54 429,41 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	123 138,21 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	- €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	123 138,21 €

N° 2024-03 / 015**Vote des Taxes Communales 2024 – projet avant adoption au budget primitif 2024**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour des modalités de la loi de finances en place à compter de l'année 2024. Le Maire présente les chiffres et recettes prévues pour les taxes communales pour l'année en cours (formulaire DGFIP N°1259). Comme cela est le cas depuis le début du mandat, le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter et de maintenir les pourcentages votés pour les taxes communales 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les taux 2024 pour les taxes suivantes :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 22,49 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 29,36 %

Taxe d'Habitation pour les « Résidences Secondaires » = 13,53 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-03 / 016**M57 – Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Le Maire informe le Conseil Municipal suite au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de SARRALTROFF est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de ses budgets primitifs. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012). Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder, lorsque cela s'avère nécessaire, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'AUTORISER le Maire à procéder, sur l'ensemble des budgets primitifs 2024 votés ce jour (Commune – Bois Forêts – Lotissement Prunelles) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-03 / 017**Budget Primitif 2024 - COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2024, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	925 169,96 €	925 169,96 €
	Recettes	925 169,96 €	925 169,96 €
Investissement	Dépenses	757 642,98 €	757 642,98 €
	Recettes	757 642,98 €	757 642,98 €

N° 2024-03 / 018
Budget Primitif 2024 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2024, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	188 150,46 €	188 150,46 €
	Recettes	188 150,46 €	188 150,46 €
Investissement	Dépenses	29 000,00 €	29 000,00 €
	Recettes	29 000,00 €	29 000,00 €

N° 2024-03 / 019
Budget Primitif 2024 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2024, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	246 285,22 €	246 285,22 €
	Recettes	246 285,22 €	246 285,22 €
Investissement	Dépenses	177 567,62 €	177 567,62 €
	Recettes	177 567,62 €	177 567,62 €

POINTS DIVERS**Etat de la voirie sur la RD43 – Rue de Sarrebourg – Tampons de regards d'assainissement**

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs plaintes ont été réceptionnées en mairie au sujet de l'état dégradé des tampons des regards d'assainissement (5 ou 6) situés à l'entrée de Sarraltroff RD43 Rue de Sarrebourg. Les services de gestion de l'assainissement de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, en charge de l'entretien des équipements d'assainissement sur la commune, ont été avertis 2 fois depuis le début de l'année 2024. Ils procéderont dès que possible aux travaux de réfection et réparation des joints des tampons dégradés.

=====
Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h30.
=====

RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :

2024-03	/008	Comptes de gestion 2023
2024-03	/009	Compte Administratif Commune - Année 2023
2024-03	/010	Compte Administratif Bois et Forêts - Année 2023
2024-03	/011	Compte Administratif Lot. Prunelles - Année 2023
2024-03	/012	Affectation du Résultat Commune - Année 2023
2024-03	/013	Affectation du Résultat Bois et Forêts - Année 2023
2024-03	/014	Affectation du Résultat Lot. Prunelles - Année 2023
2024-03	/015	Vote des taxes communales 2024 - projet avant adoption au budget prim 2024
2024-03	/016	M57 - Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
2024-03	/017	Budget Primitif Commune - Année 2024
2024-03	/018	Budget Primitif Bois et Forêts - Année 2024
2024-03	/019	Budget Primitif Lotissement Prunelles - Année 2024

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier, Schwartzengerger Alain, Noblé Sébastien, Dannenberger Clément, Roche Jean-François, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Parrenin Christophe, Bailly Vincent, Albert Frédéric, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,

SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :

Le Maire – Francis MATHIS	Le Secrétaire de Séance – Marie-Eve Birkel